

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4265 Mercredi 02 janvier 2013 — 18ème ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMARE

/VI	S DI	ES S	SOC	CIET	TES

COMMUNIQUE DE PRESSE

REPORT DU PROCESSUS DE VENTE

CARTHAGE CEMENT	2-	-3

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

TUNISIE SICAV	4
SICAV PLUS	4

PAIEMENT D'ANNUITE

EMPRUNT OBLIGATAIRE BH 2009	E
EMPRUNT OBLIGATAIRE BE 2009	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

UBCI 2012	6-11
-----------	------

COURBE DES TAUX	12
COURBE DES TAUX	12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

COMMUNIQUE DE PRES SE

AVIS DES SOCIETES

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

Report du processus de vente

La société Carthage Cement informe ses actionnaires qu'en vertu du décret-loi 2011-68 du 14 Juillet 2011 relatif à la création d'une Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objet de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat, le Ministre des Finances, après avis de la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objet de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat et approbation du Chef du Gouvernement en date du 7 Juin 2012, a décidé de céder un bloc d'actions représentant 50,24% du capital de la Société Carthage Cement détenues par la société Bina Corp contrôlée directement et indirectement par l'Etat Tunisien à un investisseur agissant seul ou en consortium, et ce par appel à manifestation d'intérêt lancé le 29 Octobre 2012.

La société a fortement intéressé les investisseurs potentiels qui ont apprécié la solidité du business model de Carthage Cement et qui se sont montrés nombreux pour l'acquisition de ce bloc de contrôle. L'état d'avancement du projet et le choix des partenaires techniques a donné un vrai engouement des investisseurs pour l'acquisition du bloc de contrôle dans le capital de Carthage Cement. En effet, il y a eu 17 retraits de dossiers dont 7 cimentiers et une dizaine de banques d'affaires représentant différents investisseurs financiers et industriels.

Lors des différents entretiens avec les investisseurs potentiels et essentiellement les cimentiers, des demandes de report ont été formulées dans l'objectif que les autorités gouvernementales de tutelle apportent les améliorations réglementaires nécessaires au développement et à la compétitivité du secteur cimentier Tunisien et notamment en matière d'export et libéralisation des prix. Ce projet est encours d'étude actuellement au niveau du Ministère de l'Industrie et du Commerce dans le but de donner un échéancier de libéralisation des prix et une levée progressive des quotas d'exportation du ciment. L'impact de ces décisions sur le Business Plan et les perspectives de la société Carthage Cement sont très positifs et pourront de ce fait conduire à une très nette amélioration de la valeur de la cession. La commission de gestion a décidé, par conséquent, en date du 25 Décembre 2012 de suspendre temporairement le processus de vente.

Les investisseurs ayant déjà retiré le dossier d'appel d'offres de l'opération seront directement contactés par Swicorp dès la reprise du processus de vente et n'auront pas besoin de s'acquitter d'autres frais de participation.

Par ailleurs et indépendamment du processus de vente, la Société informe ses actionnaires que le projet continue son avancement conformément au planning tracé conjointement par Carthage Cement et FLS. La date prévisionnelle du premier clinker sera toujours durant le premier semestre 2013. La société est dans l'attente du raccordement électrique avec la STEG dont les travaux de liaison de la cimenterie en très haute tension ont accusé un léger retard notamment à cause des délais pris par les procédures administratives d'expropriation pour l'implantation des pilones.

Concernant l'avancement, le projet de la cimenterie a atteint à fin novembre les pourcentages d'avancement de 100% pour l'engineering et pour la fabrication des équipements électriques et mécaniques. En ce qui concerne les travaux sur site, les travaux de génie civil ont atteint un taux de 98,8% et le montage des structures métalliques un taux de 92,6%. Quant au montage des équipements mécaniques et électriques, le taux d'avancement est de 64,5%.

L'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012 aura pour objet de boucler le schéma de financement du projet et ce conformément au Business Plan. Un premier projet de prospectus a déjà été déposé au CMF à la fin du mois de Novembre 2012. Lors de cette augmentation de capital, l'Etat tunisien compte participer au même niveau que sa participation dans le capital de Carthage Cement. Le processus commencera dès l'obtention du visa du CMF.

2012 - AS - 1477

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Siège Social : 17, rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le vendredi 18 janvier 2013 à 15 h** à son siège social sis au 17, rue de Jérusalem 1002 Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation des mises à jour des statuts de la SICAV ;
- 2. Questions diverses.

2012 - AS - 1476

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable Siège Social : 17, rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le vendredi 18 janvier 2013 à 15h30** à son siège social sis au 17, rue de Jérusalem 1002 Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation des mises à jour des statuts de la SICAV ;
- 2. Questions diverses.

2012 - AS - 1477

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITE

L'intermédiaire en bourse SIFIB-BH, en sa qualité d'intermédiaire agréé mandaté de l'« Emprunt Obligataire BH 2009 », informe les obligataires que le remboursement de la troisième échéance dudit emprunt aura lieu **le lundi 31 décembre 2012.** Ce remboursement sera comme suit :

Catégorie A: (TMM+0,80%)

□ Amortissement par obligation : 7,700 dinars

□ Nombre d'obligations : 629 500

□ Taux d'intérêt (TMM+0,8%) : 4,489%

☐ Encours par obligation : 100 dinars

□ Intérêts bruts par obligation : 4,489 dinars

□ Annuité brute par obligation : 12,189 dinars

□ Date de paiement : lundi, 31/12/2012

□ Montant brut Catégorie A : 7 672 975,500 dinars

Catégorie B: (Taux fixe 5,30%)

□ Amortissement par obligation : 7,700 dinars

□ Nombre d'obligations : 370 500

□ Taux d'intérêt fixe : 5,3%

☐ Encours par obligation : 100 dinars

☐ Intérêts bruts par obligation : 5,300 dinars

□ Annuité brute par obligation : 13,000 dinars

□ Date de paiement : lundi, 31/12/2012

□ Montant brut Catégorie B : 4 816 500,000 dinars

□ Montant Global Brut pour les deux catégories A et B : 12 489 475,500 dinars

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt obligataire subordonné UBCI 2012

139, Avenue de la liberté- 1002 Tunis Belvédère.

Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UBCI tenue le 22/6/2012 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires sur la période des 5 ans à venir pour un montant ne dépassant pas 100 millions de dinars et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour en définir le calendrier et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 18/10/2012 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire subordonné pour un montant de 40 000 000 DT d'une durée de vie de 10 ans dont 5 années de franchise et dont les caractéristiques sont détaillées dans ce qui suit :

Renseignements relatifs à l'opération

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI 2012 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 17/01/2013 aux guichets des agences de l'UBCI et auprès d'UBCI Finance. Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le 31/01/2013. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 31/01/2013, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 22/02/2013, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 22/02/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 17/01/2013 aux guichets des agences de l'UBCI et auprès d'UBCI Finance.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Renforcer les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2012-09 en date du 29/6/2012 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par les circulaires susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).
- Préserver l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

◆ La législation sous laquelle les titres sont créés

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- ◆ Dénomination de l'emprunt: « Emprunt Subordonné UBCI 2012 »
- ♦ Nature des titres: Titres de créances
- ◆ Forme des titres: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives
- ◆ Catégorie des titres: Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- ♦ Modalités et délais de délivrances des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture des souscriptions, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'UBCI.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et de libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 31/01/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 31/01/2013, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes au **Taux variable de : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25**% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 31 janvier de chaque année. Dans le cas où le 31 janvier coïncide avec un jour non ouvrable, le paiement se fera le 1^{er} jour ouvrable suivant.

La dernière échéance pour les obligations subordonnées est prévue pour le 31/01/2023.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la sixième année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée soit le cinquième (1/5) de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le 31/01/2023.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 janvier de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 31/01/2014. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 31/01/2019.

Marge actuarielle

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre est égale à 3.69 % et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4.9392 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt

- **Durée totale** : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 10 ans dont 5 années de franchise.
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de : 8 ans pour le présent emprunt.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance

En cas de défaillance ou de liquidation de l'UBCI, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 23/11/2012 sous le n°12-012. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Clause de remboursement anticipé

En cas de survenance d'un Changement Réglementaire à un quelconque moment au cours de la vie du Titre Subordonné, l'Emetteur aura la faculté de procéder au remboursement anticipé du Titre Subordonné, du montant des intérêts courus mais non encore échus à la date de remboursement effectif ainsi que toute autre somme due au titre du Titre Subordonné.

Changement Réglementaire signifie ici que le Titre Subordonné n'est plus, en tout ou partie, éligible en tant que « fonds propres complémentaires », pour les besoins du calcul des fonds propres prudentiels de l'Emetteur ou du ratio d'adéquation des fonds propres de l'Emetteur, conformément aux dispositions légales ou réglementaires relatives aux fonds propres bancaires ou à l'adéquation des fonds propres ou qui auraient pour effet de renforcer les exigences applicables aux emprunts pour leur comptabilisation dans les fonds propres complémentaires par opposition aux fonds propres de base (quelle que soit la terminologie retenue).

Tout remboursement anticipé du fait d'un Changement Réglementaire ne pourra être effectué qu'après accord du Conseil d'Administration de l'Emetteur :

- le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emetteur ;
- le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'Emetteur d'une indemnité compensatrice ;

Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne conformément à la loi en vigueur.

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets des agences de l'UBCI et UBCI Finance.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 D) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 D) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées « Emprunt Subordonné UBCI 2012 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'UBCI.

Marché des titres

Les actions de l'UBCI sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la BVMT. Il n'existe pas de titres de créance émis par l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire Tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'UBCI s'engage à demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

L'UBCI s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné UBCI 2012», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro 12/802 en date du 27/12/2012 et du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro 12/012 en date du 23/11/2012 et des indicateurs d'activité de l'UBCI relatifs au 4ème trimestre 2012, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013 sont mis à la disposition du public auprès de l'UBCI 139, Av. de la liberté, 1002 Tunis-Belvédère et sur le site Internet du CMF : www.umf.org.tn et de l'UBCI : www.umci.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 JANVIER 2013							
Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)			
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,035%					
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,046%				
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,077%				
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,095%	1 001,493			
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,103%				
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,135%				
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,159%				
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,184%				
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,209%				
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,272%				
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,287%	1 013,269			
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,297%				
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,329%					
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,562%	1 035,389			
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,707%	1 050,198			
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,068%	1 037,496			
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,714			
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,491%	992,794			
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,506%				
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,510%		990,805			
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,712%	1 039,757			
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,150%		968,764			
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,155%				
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,164%	966,294			
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 042,737			
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,280%		951,388			

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	ive rture	VL au 3	31/12/2012	VL antérieure	Dernièr VL
		OPCVM DE CAPITA	LISATIO	N				
		SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITA	LISATION					
1 TUN	NISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/0			143,490	143,490	143,5
		CP OBLIGATAIRES DE CAPITALISA			NNE			
2 FCP	P SALAMETT CAP	AFC	02/0			12,612	12,612	12,6
-1		P OBLIGATAIRES DE CAPITALISA'			DAIRE			
3 FCP	P MAGHREBIA PRUDENCE	UFI SICAL MIXTES DE CAR	23/0			1,296	1,295	1,2
4 CIC	CAV AMEN	SICAV MIXTES DE CAP	01/10			35,081	35,081	35,0
	AV AVIEN CAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/0:			47,709	47,709	47,
SISIC	AVILOS	TOMSIE VALEURS	17/0.	5175		47,703	47,703	77,
6 FCP	P AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04	4/08		165,014	165,014	165,
7 FCP	P AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04	4/08		578,242	578,242	578,
8 FCP	P MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10	0/08		128,896	128,896	129,
9 FCP	P MAXULA CROIS S ANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10	0/08		123,727	123,727	124,
	P MAXULA CROIS SANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10			116,624	116,624	116,
_	P MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05			113,323	113,323	113,
_	P INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE TSI	23/10			87,981 140,483	87,981 140,483	88, 141,
_	P KOUNOUZ P VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	28/0° 06/09			140,483		103,
_	P VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05			102,874	102,674	105,
	-	FCP MIXTES DE CAPITALISATION			E	,		
6 FCP	P CAPITALIS ATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03			1 313,441	1 314,762	1 313,
_	P AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02	2/04		2 306,497	2 313,306	2 306,
18 FCP	P AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02	2/10		107,249	107,249	106,
9 FCP	P OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10	0/08		103,406	103,141	103,
	P SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10	0/08		120,766		120,
_	P FINA 60	FINACORP	28/03			1 190,742	1 198,194	1 190,
_	P CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			127,271	129,850	127,
	RLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		15,247	15,420	15,	
_	P VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS	23/03			5 923,437 5 000,000		5 923, 5 000,
_	P VALEURS QUIETUDE 2017 P VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/0			6 759,112		6 759,
	P MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/0			2,223	2,234	2,
_	P MAGHREBIA MODERE	UFI	23/0			1,901	1,906	1,
29 FCP	P MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09	9/09		1,201	1,199	1,
		OPCVM DE DISTE	RIBUTION				•	
			_	Dernier d	ividende			
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de	Montant	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière '
				paiement				
		SICAV OBLIGAT	AIRES			407.050	407.050	407
ت دام			04/44/0	15/05/12	3,845	107,250 104,162		107, 104,
	NADEIT SICAV	AFC	01/11/00	10/04/12	2.770			
31 AMI	IEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670		104,162 105,267	
31 AMI 32 AMI	IEN PREMIÈRE SICAV IEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	02/10/95 10/05/06	03/04/12	3,916	105,267	105,267	105,
31 AMI 32 AMI 33 ATI	IEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95 10/05/06		3,916 4,444		105,267 102,466	105, 102,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN	EN PREMIÈRE SICAV IEN TRES OR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	02/10/95 10/05/06 01/11/00	03/04/12 10/05/12	3,916	105,267 102,466	105,267 102,466	105, 102, 103,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC	EN PREMIÈRE SICAV IEN TRESOR SICAV IIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07	03/04/12 10/05/12 07/05/12	3,916 4,444 3,986	105,267 102,466 103,164	105,267 102,466 103,164 106,613	105, 102, 103, 106,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC 36 PLA	EN PREMIÈRE SICAV IEN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV AV AXIS TRÉSORERIE	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579	105, 102, 103, 106, 103,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC.	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV ILIARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035	105, 102, 103, 106, 103, 103,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MIL	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV ILIARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393	105, 102, 103, 106, 103, 104,
31 AMI 32 AMI 33 ATT 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MIL 40 GEN	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105,
31 AMI 32 AMI 33 ATTI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 38 SIC. 39 MILL 40 GEN 41 CAF	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 17/12/01	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 15/03/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937	105, 102, 103, 106, 103, 103, 104, 105, 101,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MIL 40 GEN 41 CAF	IEN PREMIÈRE SICAV IEN TRESOR SICAV ITIJARI OBLIGATAIRE SICAV INISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV A O SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 11/12/01	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960 3,422	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937	105, 102, 103, 106, 103, 103, 104, 105, 101,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MIL 40 GEN 41 CAF 41 CAF 43 INTI	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 11/12/01 11/02/08 07/10/98	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937	105, 102, 103, 106, 103, 103, 104, 105, 101, 103, 103,
61 AMI 62 AMI 63 ATI 64 TUN 65 SIC. 66 PLA 67 SIC. 68 SIC. 69 MIL 60 GEN 61 CAF 62 FINA 64 FIDI	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 11/12/01	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 15/03/12 15/03/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588 3,763	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 106, 105,
31 AMI 32 AMI 33 ATTI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MIL 40 GEN 41 CAP 41 CAP 42 FINA 44 FIDI 45 MAX	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ELITY OBLIGATONS SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI MAC SA	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 15/03/12 15/03/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 106, 105,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC 36 PLA 37 SIC 38 SIC 39 MIL 40 GEN 41 CAF 42 FIN 43 INTI 44 FIDI 45 SIC 46 SIC 46 SIC 46 SIC	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV VELITY OBLIGATIONS SICAV XULA PLACEMENT SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI MAC SA MAXULA BOURSE	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 30/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588 3,763 3,137	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 103, 106, 105, 102,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MILL 40 GEN 41 CAF 42 FINA 44 FIDI 45 MAX 46 SIC. 47 UNIT	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ELITY OBLIGATIONS SICAV XULA PLACEMENT SICAV CAV RENDEMENT	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI MAC SA MAXULA BOURSE SBT	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 30/05/12 30/05/12 30/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588 3,763 3,137 3,552	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 106, 105, 102, 102,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 38 SIC. 39 MILL 40 GEN 41 CAF 42 FINA 43 INTI 44 FIDI 45 SIC. 46 SIC. 47 UNITI	EN PREMIÈRE SICAV EN TRESOR SICAV TIJARI OBLIGATAIRE SICAV NISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ELITY OBLIGATIONS SICAV XULA PLACEMENT SICAV CAV RENDEMENT IVERS OBLIGATIONS SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 30/05/12 30/05/12 30/03/12 28/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588 3,763 3,137 3,552 3,625	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929 102,350 104,217	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929 102,350 104,217 102,401 103,370	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 106, 105, 102, 102, 102, 104,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MIL 40 GEN 41 CAF 41 CAF 42 FINA 44 FIDI 45 MAX 46 SIC. 47 UNI 48 SIC. 49 POS 50 MAX	IEN PREMIÈRE SICAV IEN TRESOR SICAV ITIJARI OBLIGATAIRE SICAV INISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV XULA PLACEMENT SICAV CAV RENDEMENT IVERS OBLIGATIONS SICAV (AV BH OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE SICAV TANIT XULA INVESTISSEMENT SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF SIFIB-BH	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 30/05/12 30/05/12 30/03/12 28/05/12 09/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588 3,763 3,137 3,552 3,625 3,885 3,356 2,837	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 105,458 102,929 102,350 104,217 102,401 103,370 104,285	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929 102,350 104,217 102,401 103,370 104,285	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 106, 105, 102, 102, 102, 104, 102,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 38 SIC. 39 MIL 40 GEN 40 GEN 41 CAF 41 FIDI 44 FIDI 45 MAX 46 SIC. 47 UNI 48 SIC. 49 POS 50 MAX 51 SIC.	IEN PREMIÈRE SICAV IEN TRESOR SICAV ITIJARI OBLIGATAIRE SICAV INSO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ELITY OBLIGATONS SICAV XULA PLACEMENT SICAV CAV RENDEMENT IVERS OBLIGATIONS SICAV TAV BH OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE SICAV TANIT XULA INVESTISS EMENT SICAV CAV L'ÉPARGNANT	AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF SIFIB-BH SIFIB BH SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 30/05/12 30/05/12 28/05/12 28/05/12 28/05/12 28/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,841 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588 3,763 3,137 3,552 3,885 3,356 2,837 3,931	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929 102,350 104,217 102,401 103,370 104,285 102,367	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929 102,350 104,217 102,401 103,370 104,285 102,367	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 106, 105, 102, 102, 102, 104, 102,
31 AMI 32 AMI 33 ATI 34 TUN 35 SIC. 36 PLA 37 SIC. 37 SIC. 38 SIC. 38 MIL 40 GEN 41 CAF 41 CAF 42 FINA 44 FIDI 45 MA. 46 SIC. 47 UNI 48 SIC. 49 POS 50 MA. 51 SIC. 52 AL I	IEN PREMIÈRE SICAV IEN TRESOR SICAV ITIJARI OBLIGATAIRE SICAV INISO-EMIRATIE SICAV CAV AXIS TRÉSORERIE ACEMENT OBLIGATAIRE SICAV CAV TRESOR CAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE LLENIUM OBLIGATAIRE SICAV NERALE OBLIG SICAV P OBLIG SICAV A O SICAV ERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV XULA PLACEMENT SICAV CAV RENDEMENT IVERS OBLIGATIONS SICAV (AV BH OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE STE OBLIGATAIRE SICAV TANIT XULA INVESTISSEMENT SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP INI MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF SIFIB-BH SIFIB BH SMART ASSET MANAGEMENT	02/10/95 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 16/04/07 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08	03/04/12 10/05/12 07/05/12 29/05/12 28/05/12 19/04/12 19/04/12 31/05/12 31/05/12 31/05/12 30/05/12 30/05/12 28/05/12 28/05/12 28/05/12 28/05/12	3,916 4,444 3,986 3,786 3,881 3,918 3,462 4,343 3,960 3,422 3,588 3,763 3,137 3,552 3,625 3,885 3,356 2,837	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 105,458 102,929 102,350 104,217 102,401 103,370 104,285	105,267 102,466 103,164 106,613 103,696 103,579 104,035 105,393 101,616 103,937 103,745 106,429 105,458 102,929 102,350 104,217 102,401 103,370 104,285 102,367	105, 102, 103, 106, 103, 104, 105, 101, 103, 106, 105, 102, 102, 102, 104, 102,

	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES	OPCV N	1	TITRES	OPCV	M
		FCP OBLIGATAIRES -	VL QUOTIDIEN	NE .	-	-		
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,458	10,460
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,310	103,329
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,455	103,474
		FCP OBLIGATAIRES - V.	L HEBDOMADA	1IRE				
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,008	101,079
		SICAV MI	XTES			-		
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	70,832	70,891
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	150,572	151,078
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1493,097	1498,322
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	111,725	111,970
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	110,651	110,957
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,724	88,099
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,757	16,782
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	269,423	269,729
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	39,445	39,173
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 463,959	2 472,485
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,374	78,775
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,043	58,183
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	99,438	99,555
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	111,271	111,443
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,761	100,120
		FCP MIXTES - VL (QUOTIDIENNE					
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,554	11,555
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,456	12,466
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,426	15,459
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,221	15,239
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,161	12,167
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,731	10,780
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,515	10,554
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,686	10,677
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	123,670	124,003
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	125,225	125,471
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,509	10,535
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	111,016	111,461
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VA LEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	19,855	19,924
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	86,962	87,010
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,458	88,778
	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	96,633	96,304
	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,431	96,719
	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-		97,381	97,381	97,597
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL FCP MIXTES - VL HI	17/09/12		-	96,659	96,659	96,839
	ECD AMEN DDENOVANCE	_			2.050	08 265	08 265	07 200
	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST		11/04/12	2,860	98,265	98,265	97,386
	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST		11/04/12	1,540	110,268	110,268 136,191	109,171 135,581
	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT		19/04/12	3,066	136,191	10,941	10,883
	AL AMANAH EQUITY ECP	CGF CGF		31/05/12	0,048	10,883 117,185	117,874	117,185
	AL AMANAH BUIDENCE ECD			31/05/12	1,316	117,185	117,874	117,188
	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF		31/05/12	2,626	103,916	104,179	103,916
	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL		27/04/12	0,257	103,916	104,179	103,916
_	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL		27/04/12	0,999	180,586	183,423	180,586
	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA MAC SA		21/05/12	1,526	161,095	162,892	161,095
_	MAC EQUILIBRE FCP			21/05/12	1,935	142,686	142,879	142,686
	MAC EXCELLENCE FOR	MAC SA		21/05/12	3,732	·	0.070.964	9 973 706

104 MAC EXCELLENCE FCP

106 MAC AL HOUDA FCP

107 FCP SMART EQUITY

111 TUNISIAN EQUITY FUND

108 FCP SAFA

105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP *

109 FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire nº 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

MAC SA

MAC SA

MAC SA

UGFS-NA

SMART ASSET MANAGEMENT

SMART ASSET MANAGEMENT

TRADERS INVESTMENT MANAGERS

TRADERS INVESTMENT MANAGERS

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

28/04/06

20/07/09

04/10/10

01/09/09

27/05/11

27/01/10

03/03/10

30/11/09

21/05/12

20/07/11

20/07/11

31/05/12 115,372

64,642

2,927

Prix unitaire : 0,250 dinar Etranger : Frais d'expédition en sus

> Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE du C M F

9 979,861

20,666

141,856

113,794

91,583

115,510

9 384,163

1 568,966

9 973,706

20,319

139,386

112,651

91,967

115,093

9 259,595

1 551,185

9 973,706

20,319

139,386

112,651

91,583

115,510

9 259,595

1 551,185

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

^{*} VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D